

Électricité : la facture va grimper de 21 euros par an

Si le gouvernement a supprimé la taxe d'habitation pour 80% des ménages français en 2020, une partie de ce gain va finir directement dans les caisses d'EDF et des autres fournisseurs d'électricité. Le Conseil de régulation de l'énergie (CRE) veut augmenter fortement les tarifs de cette énergie, selon un projet que l'AFP a pu consulter.

Vers une augmentation de 2,4% des tarifs réglementés ?

Si rien n'est sûr, c'est quasiment certain : selon le projet transmis par le CRE au Conseil supérieur de l'énergie (CSE), les ménages français risquent de connaître une forte augmentation de leur facture d'électricité, tout comme les petits professionnels. L'augmentation est en effet prévue pour les « tarifs bleus résidentiels » et les « tarifs bleus applicables aux consommateurs professionnels éligibles » selon l'AFP.

Cette augmentation serait de 2,4%, selon le projet que le CSE doit toutefois valider. Une augmentation qui est justifiée par le CRE par « l'augmentation du coût de l'approvisionnement » et un rattrapage par rapport à 2019. S'il y a de grandes chances que le CRE valide cette augmentation, il reste la question de savoir à quelle date elle va s'appliquer. Peut-être dès février 2020.

Une augmentation qui équivaut à 21 euros par an

Selon le projet d'augmentation, la facture des Français devrait grimper en moyenne de 21 euros par an en moyenne, une hausse qui est bien évidemment à moduler en fonction de la consommation du ménage. Ainsi, un ménage se chauffant et cuisinant à l'électricité va voir sa facture exploser par rapport à un ménage qui n'utilise l'électricité que pour la lumière et l'électroménager.

Si le projet est validé, ce serait une deuxième hausse très importante en deux ans : en février 2019, le CRE avait proposé un projet d'augmentation de 5,9% des tarifs bleus qui a été acceptée mais retardée ; elle n'est entrée en vigueur qu'en juin 2019.